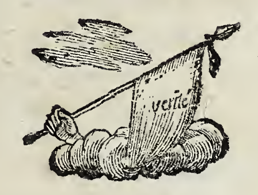
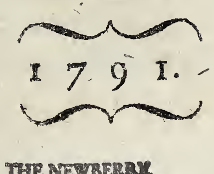
INSTRUCTION
PASTORALE,
ET ORDONNANCE
DE M. L'ÉVÊQUE
DE CHALONS-SUR-MARNE.



A PARIS,

Chez Jacques GIROUARD, Imprimeur-Libr. rue du Bout-du-monde, N° 47.



1791.

INSTRUCTION PASTORALE

ET ORDONNANCE

DE M. L'ÉVÊQUE

DE CHALONS-SUR-MARNE,

Au Clergé séculier et régulier, et à tous les Fidèles de son diocèse.

Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, par la miséricorde divine et par l'autorité du saint siége apostolique, Evêque de Châlons-sur-Marne : Au Clergé séculier et régulier, et à tous les Fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Lorsque nous vous adressames, Nos très-chers Frères, nos dernières instructions, nous ne pouvions guères prévoir que nous aurions sitôt à vous retracer de nouveaux sujets de désolation et de larmes. Les malheurs de l'église étoient alors sans bornes, et ils n'étoient pas à leur terme. Que de calamités se sont accumulées

dans un si court espace ! Quel est donc ce terrible pouvoir devant lequel les mœurs, les usages, les principes, la religion, l'antiquité et tous les siècles disparoissent en un jour ! Hélas ! nous nous consolions encore de tant de déplorables destructions, parce que la foi nous restoit, et que du moins nous pouvions espérer qu'elle ne nous seroit pas si tôt enlevée : et voici que par une de ces catastrophes dont il n'y a nul exemple dans les annales de la religion, ce céleste flambeau semble prêt à nous échapper. L'Eglise Gallicane, cette aînée des églises, après celle de Rome, la plus auguste et la plus vénérable, a vu l'iniquité se consommer dans son sein. Une nouvelle Samarie s'élève : une génération de pasteurs adultères vient de se créer elle-même ; des pontifes sacriléges ont osé profaner solemnellement l'onction sainte, et braver l'univers catholique, en foulant aux pieds les règles les plus inviolables ; enfin la marche des artisans de nos malheurs devient de jour en jour si rapide et si effrayante, que si Dieu ne daigne avoir pitié de nous, la France entière sera bientôt étonnée elle-même de se trouver impie.

Quelle nécessité a donc pu commander de si grands attentats ? Quel bien est donc attaché

à cet étrange renversement ? Où donc est ici l'intérêt du peuple ? Falloit-il donc tout dévaster dans l'église pour tout vivifier dans la patrie ? Et pour débrouiller plus aisément le cahos de l'Etat, devoit-on encore mettre le cahos dans la religion ? Nos très-chers frères, nous laissons aux vrais sages, aux vrais législateurs, et à l'Europe entière le soin de discuter ce point de politique. Un plus grand intérêt nous presse ; celui de vous découvrir la véritable voie que vous devez suivre dans ce ténébreux labyrinthe où l'erreur vous égare, de vous montrer l'abyme qui s'ouvre sous vos pas ; de vous faire trembler sur les suites du schisme déplorable où vous êtes entraînés ; de vous préserver des atteintes de ces *loups ravisseurs*, qui sous la peau de brebis sont venus ravager notre troupeau, et de vous faire entendre le cri de la raison et de la vérité, si toutefois la vérité et la raison peuvent se faire entendre, dans des jours d'emportement, de séduction et de vertige.

Et d'abord nous nous adressons à vous, nos très-chers frères, qui avez concouru par vos suffrages à l'élection des faux pasteurs ; de quel remords ne devez-vous pas être déchirés, si vous réfléchissez que devenus par-là les premiers

auteurs du schisme, vous êtes aussi les premiers responsables des crimes et des malheurs qui en sont inséparables. La vérité vous éclairoit de toutes parts ; tous les évêques à-la-fois vous l'avoient répété, que le droit d'élire les pasteurs n'a jamais pu être un droit inaliénable des peuples ; qu'il a toujours appartenu essentiellement à l'église, en vertu de son pouvoir divin de se gouverner elle-même ; qu'elle a bien pu le transmettre en partie, mais qu'elle n'a jamais pu le perdre ; que le peuple n'a jamais élu ses pasteurs en qualité de peuple, mais seulement comme formant l'assemblée des fidèles ; qu'il a toujours été appelé pour cet objet au nom de l'église, et jamais au nom de la politique ; que l'on n'a jamais vu dans le droit de pourvoir aux églises vacantes le droit des citoyens et un pouvoir national, mais une simple concession, un simple point de discipline que des raisons de convenance et de sagesse pouvoient tour-à-tour établir et détruire ; et que s'il est encore des motifs pour en solliciter le rétablissement, ce ne peut donc pas être sans l'église, bien moins encore malgré l'église.

Des faits incontestables fortifioient encore tous ces principes évidens. Nous avions défié

tous les novateurs ensemble de nous montrer un seul exemple, pendant dix-huit siècles, d'un seul évêque nommé sans le clergé; un seul exemple, pendant dix-huit siècles, d'un seul curé nommé par le peuple; un seul exemple, pendant dix-huit siècles, d'une assemblée d'élection où aient été admis les hérétiques et les Juifs. Nous vous avions prouvé qu'à proprement parler, ce n'étoit pas le peuple qui élisoit, mais le peuple qui proposoit; que son choix n'étoit qu'un simple témoignage; que les évêques y présidoient, ou plutôt que les évêques y *décidoient* (1); qu'ainsi toute l'ancienne discipline dépose contre vous; que l'on ne peut sans insulter la religion, concourir à ces nouvelles élections d'où ses ministres sont exclus, où rien ne la met à l'abri d'un choix scandaleux, où l'on peut la forcer ignominieusement à recevoir de ses ennemis mêmes, ses chefs et ses ministres, et qui ne peuvent rien avoir de commun avec les anciennes que les désordres et les fatales divisions qui ont fini par les faire proscrire.

Cependant, nos très-chers frères, au mépris de tous ces principes et de tous ces exemples,

(1) Fleury, disc. 11, art. 4.

vous n'avez pas moins procédé à tous ces choix irréguliers, aussi contraires à la religion qu'à la justice ; vous n'avez pas moins prétendu, sur la foi des ignorans, ou des trompeurs, que l'on rendoit au peuple ses anciens droits, comme à l'église son ancienne discipline ; vous n'avez pas moins dit que le grand intérêt du peuple est dans le choix de ses pasteurs ; vous n'avez pas moins répété cette maxime : que la voix du peuple étoit la voix de Dieu ; et vous n'avez pas voulu voir que tous ces anciens droits du peuple n'ont jamais existé, séparés de ceux de l'Eglise ; que dans tout tems elle eût repoussé avec horreur ces assemblées d'élection qui, convoquées pour elle, se font toutes sans elle ; que si le grand intérêt du peuple est dans le choix de ses pasteurs, le grand intérêt de l'église est dans le choix de ses ministres ; et qu'enfin la voix d'un peuple corrompu n'est pas la voix de Dieu, mais celle de la corruption, mais le honteux résultat des factions et des intrigues, mais le déplorable moyen de peupler l'église, en ces malheureux jours, de mercénaires et d'ambitieux, intéressés à prendre autant de formes qu'ils ont de vices à flatter, et de suffrages à surprendre.

Envain auriez-vous cru couvrir le vice radical de ces élections par ce fantôme d'institution canonique qu'ordonnent les nouveaux décrets. Donnée par les métropolitains, elle seroit encore nulle, parce que cette forme a été abrogée par l'église, et qu'elle seule peut donc la rétablir. Mais que seroit-ce si l'assemblée se jouant de son propre ouvrage, et détruisant la primatie métropolitaine avec autant de facilité qu'elle l'avoit décrétée, transportoit au premier venu, contre toutes les règles de la justice et de la décence, le droit d'institution ? A qui fera-t-on entendre qu'un évêque pris au hasard, d'après la détermination arbitraire d'un tribunal profane, puisse jamais être la source apostolique d'où dérive la jurisdiction ? Qu'un évêque sans siége puisse donner un siége, et un évêque sans territoire désigner un territoire ? Quand a-t-on vu cette institution scandaleuse, mendiée de diocèse en diocèse, passant indifféremment de l'inférieur au supérieur, de sorte que s'il se trouve dans l'église un évêque assez indigne et se respectant assez peu lui-même, pour instituer le rebut des autres évêques, il n'y a plus de moyen pour repousser du sanctuaire ce vase d'ignominie, fût-il un apostat, fût-il même

un excommunié? Système si intolérable, que deux prélats, dont la défection a contristé l'église, ont rougi de s'y conformer, au risque d'être en contradiction avec eux-mêmes; invention si révoltante et si absurde, que les intrus mêmes n'y croient point; qu'aucun d'eux n'a osé montrer ses patentes dérisoires, et que honteux de s'en prévaloir, ils ont mieux aimé se jetter dans l'hérésie de la jurisdiction universelle, dont chaque évêque est investi par son ordination. Mais, soit que l'on soutienne cette dernière erreur condamnée par le concile de Trente, soit qu'on exige le recours à cette ombre d'institution constitutionnelle, que devient l'église et la sainte harmonie qui doit régner dans ce grand tout? Où est alors cet admirable arrangement *des tentes et des pavillons de Jacob?* Cette superbe hiérarchie qui fait sa force ainsi que sa beauté, et qui seroit encore une des plus sublimes conceptions de l'esprit humain, quand même Jésus-Christ n'en seroit pas l'auteur? Quel cahos alors que sa discipline! Quelle anarchie que son gouvernement! Et comment croire que celui qui a dit: *je vous envoie comme mon père m'a envoyé*, ait voulu établir cette création de pasteurs indépendans les uns

des autres, qui ne feroient de leur mission qu'un jeu, du ministère qu'un vil trafic, et de la société chrétienne qu'un monstre indéfinissable ?

Mais quand leur élection seroit aussi légitime qu'elle est irrégulière, et leur institution aussi valable qu'elle est scandaleuse, ont-ils pu se mettre à la place des pasteurs existans ? Quelle autorité sur la terre a donc pu faire que nous ne tenions plus à la succession des apôtres ? Nous étions votre seul et véritable évêque, il y a six mois, pourquoi ne le sommes-nous donc plus aujourd'hui ? Si nous tenons de Dieu les droits de notre Episcopat, comment donc en disposez-vous ? Et s'ils nous sont ôtés, qu'on nous dise par quels moyens ? Ce n'est point par notre démission, ce n'est point par un jugement canonique, ce n'est pas même par une procédure civile. Un décret absolu a été porté, et cent trente siéges de France ont été brisés, et cent trente évêques catholiques n'ont plus eu de diocèses, et trente mille pasteurs secondaires n'ont plus eu de troupeau. Inouie toute-puissance ! Etrange expédient dont jamais n'ont osé se servir les plus violens persécuteurs de l'église chrétienne ! Ils exiloient, ils tourmentoient, ils provoquoient ou par la force ou par la ruse, des

jugemens, n'importe en quelles formes; mais les Constance et les Valens ne crurent jamais qu'il fût en leur pouvoir de forcer les Athanase et les Hilaire à se déposer eux-mêmes, de leur donner des successeurs dès leur vivant par un simple acte de volonté, et de changer ainsi leur sacré ministère en une pure commission plus précaire et plus incertaine que les derniers emplois de la vie civile.

Principe incontestable que dans l'impuissance de combattre, on s'efforce au moins d'éluder. C'est ainsi que l'on a vu plusieurs intrus, croyant sauver un reste de pudeur, demander le consentement et les pouvoirs de ceux-mêmes qu'ils dépouilloient; c'est ainsi qu'on n'a pas craint de dire que par le refus du serment notre démission étoit *censée donnée.* Hypocrite et honteuse supposition qui eût déshonoré le règne des tyrans! Misérable invention digne d'un siècle de philosophie! Comment donc présumer une démission quand tout atteste qu'elle n'existe pas? Dans quel principe d'équité a-t-on pu faire ainsi une telle fiction? Suffit-il donc de nous réputer *démissionnaires*, pour acquérir le droit de nous destituer? Et croira-t-on pouvoir avec un mot fabriqué depuis hier, braver impunément la justice de tous les siècles?

Mais n'aurions-nous pas pu descendre volontairement de nos chaires par amour de la paix, et faire un grand et honorable sacrifice à la patrie, en consentant nous-mêmes à la suppression de nos siéges. C'est encore par ce sophisme que l'on abuse l'ignorance, et qu'on parvient à égarer la multitude. Non, une telle condescendance n'étoit pas en notre pouvoir, parce qu'il nous est tout aussi impossible de nous destituer nous-mêmes que de nous établir nous-mêmes; parce que nous sommes comptables à l'église de la portion d'autorité qu'elle nous a confiée; parce que cette suppression faite contre toutes les loix divines et humaines portoit évidemment un caractère de violence, et que l'on ne transige point avec ses propres spoliateurs; parce que l'Assemblée n'a pas jugé nécessaire notre concours, qu'elle a tout voulu faire par la seule vertu de ses propres décrets; qu'en donnant notre consentement, nous aurions donc seulement prouvé qu'il ne falloit pas notre consentement, et qu'ainsi notre soumission volontaire aux décrets n'eût pas été un sacrifice, mais une lâcheté, une condescendance, mais une prévarication.

Et au fond, nos très-chers frères, pouvions-

nous par amour de la paix établir dans l'église le presbytérianisme, anéantir toute l'autorité de l'enseignement, abroger les canons des conciles œcuméniques, nous isoler de toutes les églises catholiques du monde, en adoptant une discipline nationale qui n'eût été que la nôtre, et qui n'a jamais appartenu à aucun temps ni à aucun peuple ? Pouvions-nous abaisser toute la majesté de l'antiquité devant des sophistes d'un jour; sacrifier toute la tradition des Pères aux idées de quelques jurisconsultes subalternes; ne faire de l'auguste, de la sainte hiérarchie qu'une simple police qu'un caprice fait naître et qu'un caprice détruit; et ne transmettre ainsi à nos successeurs qu'un pouvoir mendié et un ministère avili ?

Combien sont donc injustes ces hommes qui, nous accusant d'une orgueilleuse obstination, n'imputent qu'à nous-mêmes le schisme qui se fait ! Comme si on évitoit le schisme en y souscrivant; comme si on sauvoit l'épiscopat en le détruisant; comme si nous avions pu légitimer par notre autorité locale et particulière des entreprises inouies qui ne sont pas même, pour la plupart, au pouvoir du souverain pontife, ni de l'église. Eh ! quels moyens de conciliation

n'avons-nous donc pas épuisés? Tous les outrages, nous les avons soufferts ; tous les sacrifices, nous les avons proposés. Falloit-il encore vous tromper en vous donnant de faux pasteurs, et vous ôter ainsi tout espoir de retour à la foi de vos pères? Ah! si quelque chose peut encore nous soutenir dans l'abattement où nous sommes, c'est de songer que tout n'est pas sans ressource, puisque les sentinelles d'Israël n'ont point quitté leur poste; que le rétablissement du sanctuaire n'est pas désespéré, puisqu'avec l'Episcopat les fondemens restent, et que peut-être un jour ce même peuple qui nous accuse en ce moment, bénira mille fois l'heureuse résistance qui aura sauvé la religion, et avec elle le trône et la patrie.

Se plaira-t-on encore à dissimuler tout ce qu'a de barbare et d'inique la destitution des pasteurs, en nous disant que celui qui n'a pas juré de maintenir la loi, ne peut plus parler au nom de la loi? Blasphême, nos très-chers frères, et mille fois blasphême! Ainsi l'évangile de Jésus-Christ n'est donc plus que la loi de l'homme! Peut-on vous dire plus clairement que la loi de l'Etat peut changer la religion, et que désormais vous n'aurez plus que celle qu'il plaira à vos administrateurs de vous donner? Sans doute

que nous sommes les sujets de la loi, mais nous n'en sommes pas les ministres ; ce n'est point au nom de la loi que nous baptisons, que nous remettons les péchés, et que nous montons à l'autel, mais au nom de celui d'*où descend tout don parfait*. La loi humaine peut changer à chaque instant, notre ministère est toujours le même : c'est sa grandeur toute divine de s'accorder avec tous les gouvernemens, et de ne dépendre d'aucune forme de gouvernement. Que les législateurs s'agitent donc dans leur pénible et versatile politique ; qu'ils fassent passer la puissance des rois aux peuples, ou des peuples aux rois ; qu'ils renversent, qu'ils édifient, qu'ils renversent encore, il n'y a point de révolution pour nos pouvoirs célestes. La nation même seroit dissoute, qu'ils ne sauroient souffrir aucune altération. Ils subsistoient avant elle, il subsisteront après elle, et maintenant ils subsistent sans elle.

Eh ! où n'iroit-on pas, une fois ce principe admis, que les ministres de la religion sont les ministres de la loi ? Il seroit donc vrai que les apôtres n'étoient que des séditieux ; car ils ne parloient pas au nom de la loi ; il seroit donc vrai que les martyrs ont été justement mis à mort, car ils agissoient même

contre la loi. Il faudroit dire aussi que lors du schisme d'Angleterre, il n'y eut d'évêques légitimes que ceux qui, pour suivre la loi, abandonnèrent l'église catholique. Affreuse, mais nécessaire conséquence à laquelle on s'efforce en vain d'échapper, en nous présentant comme inhabiles à remplir nos fonctions, par le défaut de confiance des peuples : assertion scandaleuse qui, contre l'ordre établi par Dieu même, soumettroit encore les maîtres aux disciples, les enseignans aux enseignés, les pasteurs aux troupeaux. Car si l'épiscopat vient des hommes, comment y croyez-vous ? Et s'il vient du ciel, comment l'enchaînez-vous ? Ou il est votre ouvrage, et alors la religion n'est qu'une scène fabuleuse ; ou il est l'ouvrage de Dieu, et alors il est indépendant de votre confiance. La confiance des peuples est sans doute un grand bien, mais elle n'est pas notre titre ; nous devons la mériter par nos exemples et nos vertus. Mais si le peuple nous la refuse, parce qu'on l'égare ; parce que, bien loin de le flatter, nous lui annonçons des vérités désagréables ; parce que nous voulons le sauver malgré lui, serons-nous moins ses Pères dans la foi ? Sera-ce moins à nous auxquels J. C. a dit : *Qui vous écoute*,

m'écoute , et qui vous méprise , me méprise ? Faudra-t-il donc que nous cédions toujours pour lui plaire ? Soumettrons-nous cette immuable autorité que nous donne notre mission , à une multitude capricieuse , plus changeante dans ses idées , que l'océan ne l'est dans ses vagues ? Loin donc de vous , nos très-chers frères , ce principe impie qui fut dans tous les tems la logique des persécuteurs , qui tendroit à prouver que c'est au peuple à diriger , et non à recevoir l'apostolat , et avec lequel Jésus-Christ lui-même n'auroit plus le droit d'être entendu. N'est-il pas évident que , dans cette supposition , le ministère saint ne tient plus qu'à vos fantaisies ? Que si le défaut de confiance vous a donné le droit de déposséder tous les pasteurs que vous teniez de Dieu , il vous est à plus forte raison permis de destituer encore ceux que vous venez d'établir ; que vous pourrez encore demain créer par un nouveau serment , une nouvelle église ; qu'ainsi ce n'est plus la religion qui vous juge , mais vous qui jugez la religion ; et qu'en nommant , chassant , instituant , dépossédant à votre gré ses prêtres et ses pontifes, elle cesse dès-lors d'être votre règle et votre arbitre, pour devenir votre jouet et votre esclave.

Envain

Envain nous direz-vous, Nos-très-chers frères, que, quelle que soit l'organisation actuelle du clergé, vous avez toujours la même croyance, qu'on vous enseigne le même évangile et qu'on n'a pas touché à un seul des mystères. Vain subterfuge auquel il est aussi facile de répondre qu'il est peu fait pour vous rassurer. Car si vous avez la même croyance, pourquoi n'avez-vous donc plus les mêmes pasteurs ? Pourquoi donc ceux qui vous l'ont enseignée ne sont plus rien pour vous ? Mais avez-vous la même croyance, quand en mettant l'enseignement sous la main du peuple, vous tarissez jusqu'à la source même de la croyance ? Quand vos administrateurs deviennent vos juges dans l'ordre de la foi ? Quand ils vous désignent eux-mêmes les articles de votre doctrine ? Quand ils osent proscrire les jugemens dogmatiques de vos propres évêques, et qu'ils demandent compte de leur foi à ceux-mêmes qui sont assis sur la chaire de Moyse ? Avez-vous la même croyance, quand vous usrupez sur l'église le droit exclusif de choisir ses ministres, quand vous asservissez les chefs du sacerdoce à une république presbytérale, quand vous admettez un Chef dans l'église, qui ne gouverne rien dans l'église; quand par

une constitution du clergé qui n'a rien de *civil* que le nom, vous adjugez le droit à la puissance séculière de mettre ses décrets à la place des saints Canons, de distribuer à son gré tous les pouvoirs hiérarchiques, et que bornant toute l'autorité spirituelle à des objets purement invisibles et intellectuels, vous ne faites de la religion qu'une chimère métaphysique. Enfin avez-vous la même croyance quand vous pensez que le salut des ames est subordonné à ce que chacun de vous appelle, comme il entend, le salut de l'Etat; qu'au lieu de faire reposer le bien public sur la religion, vous voulez que le bien public passe toujours avant la religion; qu'il ne vous reste plus ainsi d'autre doctrine que celle des circonstances, & d'autres dogmes que le CIVISME, espèce de vertu nouvelle qui s'arrange fort bien avec tous les vices, et code abrégé de morale fort commode ponr le méchant!

On vous enseigne le même évangile : mais l'évangile expliqué par vous, ou ce qui est la même chose, enseigné en votre nom. Mais qu'importe, dit S. Cyprien, ce qu'enseignent les faux pasteurs, puisqu'ils enseignent hors de l'église? Qu'importe qu'ils administrent les mêmes sacremens, si ces sacremens sont sans

force ? Qu'importe qu'ils prêchent aujourd'hui le même évangile, si vous n'êtes pas sûrs qu'ils n'en prêcheront pas demain un autre ? On vous laisse les mêmes mystères : mais quand Henry VIII. consomma sa déplorable révolution, il tenoit le même langage. Il disoit alors, comme on le dit aujourd'hui, qu'on ne touchoit point aux mystères et que pas un seul mot de l'évangile n'étoit changé. Il est vrai que jaloux de tous les pouvoirs, il se déclara chef de l'église ; et par cet aveu formel il ne trompa du moins personne ; mais il respecta les dogmes fondamentaux du christianisme. On n'en croyoit pas moins à un Dieu en trois personnes, à un Dieu sauveur et réparateur et tous les autres points de la doctrine évangélique. Cependant malgré tout ce respect pour les mystères, le dépôt de la foi ne tarda pas à s'altérer, et la religion périt bientôt sans retour ; parcequ'alors l'église fut mise sous le joug, et qu'obligée comme aujourd'hui de recevoir la loi des puissances du siécle, elle n'eut plus ni assez de force pour contenir l'erreur, ni assez de liberté pour transmettre les vérités traditionnelles.

Telle est donc, N.T.C.F, la connexion intime qui se trouve entre la discipline et le

fond même de la religion, que l'on ne peut renverser l'une, sans donner atteinte à l'autre. La discipline n'est pas la foi, c'est le moyen de conserver la foi: elle n'est pas l'enseignement, mais elle dirige l'enseignement; elle n'est pas l'essence du ministère; mais elle assure la perpétuité du ministère: elle ne donne pas aux sacremens leur force et leur vertu, mais elle garantit la légitime autorité de ceux qui les administrent; enfin elle n'est pas la morale, mais elle défend, elle maintient la pureté, l'intégrité de la morale.

Il n'est donc pas nécessaire, N.T.C.F, d'attaquer directement les mystères pour détruire la religion. Et certes, les novateurs le savent bien. Ils ne sont pas assez novices dans l'art de connoître le peuple, pour n'avoir pas senti que heurter trop brusquement sa croyance, ce seroit tout manquer: qu'une marche de destruction & plus courte & plus sûre leur est offerte, celle de renverser tout l'édifice par la base, en mettant dans leurs mains toute la discipline. Ils l'ont trop bien appris que l'essentiel pour eux n'est pas de gouverner la doctrine, mais de maîtriser ceux qui en sont chargés; que le grand point n'est pas d'enseigner eux-mêmes les pasteurs, mais

d'interrompre arbitrairement leur génération spirituelle, de leur ôter tous les moyens de se perpétuer, en n'en faisant que des fonctionnaires publics révocables à volonté et déposables à défaut de serment, bien convaincus que les dogmes ne tiendront pas longtems, quand le canal qui les transmet est ainsi construit et façonné au gré des loix civiles, et que par ce moyen d'autant plus infaillible qu'il semble moins aller directement au but, ils sauront bien, quand il en sera tems, simplifier le catéchisme national, comme ils ont déjà sû simplifier le culte.

Et voilà, N.T.C.F, où on veut vous conduire. Il importe de vous le dénoncer cet horrible projet, préparé avec art et médité depuis longtems dans le silence. Il faut enfin le dire sans détour que le moment de changer la religion de l'Etat est arrivé. Déjà l'impiété a levé le masque. Déjà des Orateurs audacieux ont envahi la chaire sainte, et les voutes des temples ont rétenti des blasphêmes de la philosophie. Déjà des autels patriotiques, rivaux de ceux de J. C. et placés jusqu'en son sanctuaire, ont proclamé le paganisme. Déjà le plus beau monument religieux de la capitale est destiné à récéler des cendres impures,

et le culte des grands hommes, fussent-ils même les corrupteurs de leur nation, va remplacer bientôt le culte des héros du christianisme. (1) Ajoutez à tous ces attentats, l'éducation publique empoisonnée dans sa source, ces élémens multipliés de séduction pour pervertir jusqu'à l'enfance, la surveillance de la morale arrachée aux ministres même de la morale. Ajoutez encore la publicité de tous les temples de Baal (2), l'admission constitutionnelle de

---

[1] Le nom *terrible* de Dieu a été arraché sacrilègement de dessus le frontispice de la magnifique basilique dédiée à Ste. Geneviève, Patrone de Paris, & on se dispose, d'après le décret de l'Assemblée Nationale, d'y transporter incessamment les corps des deux premiers blasphémateurs de ce siécle, en reconnoissance de ce que leurs ouvrages, destructeurs de toute religion & de toute société, ont préparé, ainsi que le porte le décret, la Révolution Française. On y a déjà célébré un service, quoiqu'elle ne soit pas encore bénie, pour le repos de l'ame d'un Député mort publiquement en athée. A la vue de tant de profanations les ames vertueuses ont été saisies d'indignation & d'effroi, mais le clergé constitutionnel n'en a pas moins dit que tout cela ramenoit infailliblement les beaux jours de la primitive Eglise.

(2) Les Protestans ayant acheté l'église de Saint Thomas du Louvre, ils en ont fait l'ouverture le Dimanche 22 de ce mois. On s'est porté en foule à ce nouveau prêche. D'autres églises vont être inces.

toutes les sectes, de toutes les associations les plus impies et les plus bizarres, et pour comble d'horreurs, l'effroyable circulation de ces feuilles sacrilèges, toutes dégoutantes du sang avec lequel on les écrit, et de la boue dans laquelle on les vend, et dites-nous après cela ce qu'il faudroit faire de plus pour effacer parmi les hommes la dernière idée de religion et préparer inévitablement une génération de sauvages et d'athées.

Et en effet, Nos très-chers frères, comment ce peuple malheureux se retrouvera-t-il à travers ce dédale d'opinions et cet amas de sectes toutes se combattant les unes par les autres? Comment reconnoîtra-t-il la majesté de la religion antique, à travers ce débordement d'erreurs et d'extravagances sans fin? Comment ce peuple dont toute la logique est dans les yeux, ne conclura-t-il pas que tout ce qui est autorisé par la loi, n'est donc un crime pour personne; que toute religion est indifférente; que la plus commode est aussi la

samment transformées en synagogues. N'oublions pas de remarquer que cette inauguration solemnelle d'un culte hérétique, se fait dans un tems où les bons Catholiques peuvent avoir à peine une Chapelle domestique, & où toutes les églises des Communauté Religieuses sont fermées & dilapidées.

plus sage, et que l'homme le plus heureux ainsi que le plus conséquent est donc celui qui va chercher la solution de tout dans le doute même de tout?

Sont-ce là des *déclamations*? Sont-ce là des moyens qu'invente la malignité pour soulever les peuples? Et faut-il regarder comme une calomnie contre les loix, la lettre et le texte même des loix? Quel est donc ce nouveau fanatisme qui ne veut pas que l'on touche à nos maux; qui nous défend de parler d'impiétés et de crimes, tandis qu'autour de nous tout n'est que crimes et impiétés, et qui dans le tems même qu'on met en poudre l'encensoir, voudroit encore forcer la religion à applaudir à sa ruine! La main de Dieu n'est-elle pas visiblement ici? Mais une main appésantie et vengeresse. *Car un des plus terribles effets de la vengeance divine*, remarque l'admirable Bossuet que nous nous plaisons tant à citer, *est, lorsqu'en punition de nos péchés précédens, elle nous livre à notre sens réprouvé, ensorte que nous sommes sourds à tous les sages avertissemens, aveugles aux voies de salut qui nous sont montrées, prompts à croire tout ce qui nous perd, pourvu qu'il flatte, et hardis à tout entreprendre, sans ja-*

mais mesurer nos forces avec celles des ennemis que nous irritons. (1) Ce grand homme nous parle ainsi à l'occasion du temple de Jérusalem et de sa dernière ruine. Tout avertissoit ses infortunés habitans que le tems de la désolation étoit proche. Le ciel et la terre étoient visiblement conjurés contre ce peuple déicide. Cependant avec quelle sécurité voyoit il s'avancer l'épouvantable dénouement de tant de prophéties ! Quelle crédulité à tous les songes de l'imposture ! La ville entière s'écrouloit et le feu même étoit déjà au temple qu'il en croyoit encore aux prophètes menteurs qui ranimoient ses espérances. Hélas ! le même aveuglement vous frappe. Même facilité à vous laisser tromper, même penchant irrésistible à vous précipiter vers les novateurs qui vous flattent. Vous voyez, comme les Juifs l'abomination de la désolation dans le lieu saint, et comme eux, vous croyez au rétablissement de la foi de vos pères : vous ne voyez que sacrilèges accumulés sur sacrilèges, et vous parlez tranquillement de régénération. Vous voyez la nouvelle église protégée par tous les impies du royaume, et cette preuve si frappante de sa criminelle origine, ne vous dessille pas les yeux ? Et que vous faut-il donc

(1) Disc. sur l'hist. univ,

pour les ouvrir ? N'y a-t-il donc pas assez de sanctuaires fermés, assez de retraites saintes violées, assez de vases sacrés profanés, assez de prêtres fugitifs, & assez d'évêques proscrits ? Qui nous expliquera cette miraculeuse fascination ? Par quel crime la France a-t-elle donc pu mériter *cette efficace d'erreur et de mensonge* ? Et qu'il faut que le ciel ait été bien irrité pour nous avoir frappé d'un si grand et si lamentable délire !

Pardonnez, Nos très-chers frères, ce mouvement à notre douleur. Mais quand nous voyons le plus florissant royaume de la chrétienté, précipité dans le schisme, sans aucun intérêt réel, sans aucun prétexte apparent, sans la plus légère entreprise ni du Pape ni des Evêques : quand nous voyons ce schisme désastreux consommé sous un monarque religieux, le descendant de S. Louis, dont on trompe les intentions, dont on égare la droiture : quand nous nous représentons la France entière livrée peut-être pour des siécles à une suite inépuisable de discordes : ajoutant ainsi gratuitement à la confusion des pouvoirs la confusion des opinions, aux troubles extérieurs les troubles des consciences, et à l'anarchie sociale l'anarchie religieuse, pouvons-nous

alors, Nos très-chers frères, ne pas reconnoître qu'un tel mystère vient d'en-haut, et *entrant* avec le prophète *dans les puissances du Seigneur*, ne pas admirer à ces traits tous les trésors de sa colère, et les merveilles de sa justice!

C'est cependant sous ces déplorables auspices, au milieu de tant de scandales et de profanations, que les nouveaux pasteurs ont envahi bien plus encore que reçu la consécration épiscopale. C'est sur les débris des cathédrales, sur les débris des monastères, sur les ruines de tous les établissemens religieux, de toutes les fondations accumulées par la piété durant le cours de quinze siècles, que ces *larrons* et ces *meurtriers* ont dressé de leurs propres mains leurs chaires usurpatrices. Ne reconnoissez-vous pas à ces traits ces invaseurs qui n'entrent dans la bergerie, que *pour égorger et pour perdre*? (1) Les uns élus par les hérétiques, les autres désavoués par l'absence de la plus saine partie des électeurs catholiques, formant seuls un clergé à part, le seul de son espèce dans l'univers chrétien; ne tenant plus ni au Pape, ni aucun à évêque de la catholicité; sans mission, sans territoire, sans jurisdiction, ils ont pu nous

(1) Jean C. X.

chasser, ils ne nous succedent pas ; l'enseignement sera toujours à nous. Nous resterons les seuls dépositaires des dons spirituels ; à nous seuls appartiendront les clefs du royaume des cieux. Ils seront les évêques de la constitution, nous serons les évêques de la religion : ils seront les pasteurs nationaux, nous serons les Pasteurs catholiques : ils se diront les hommes de la loi, nous serons les *dispensateurs des mystères de Dieu ;* ils parleront comme les Délégués du peuple, nous parlerons comme les *Ambassadeurs de Jésus-Christ.* Toujours unis à la filiation antique, reconnus par l'Eglise-Mère, le plus simple fidelle pourra nous distinguer sans peine et sans effort de ces profanes étrangers, qui décrétés le 27 Novembre, ont commencé d'eux-mêmes, et n'ont d'autres pouvoirs que ceux qu'ils se sont donnés. Ils ont beau, comme les Novatiens et les Photius, avoir reçu le caractère épiscopal, *qu'est-ce que l'Episcopat quand il se sépare de l'église qui est son tout, & du Saint-Siège qui est son centre ?* (1) Ils auront beau se dire unis avec l'église, comme l'erreur se dit la vérité, comme l'hypocrisie se dit la vertu, l'église ne les connoît point, et le nom seul de leur siège déposera contre eux. Ils auront beau envoyer au St. Siège leurs let-

(1) Bos. Ora. Funeb. de la Reine d'Angleterre.

tres cérémonieuses, le St. Siège les repoussera comme les premiers de leur secte, et l'acte même de leur communion sera le titre le plus solemnel de leur schisme. « *Ils pourront bien imiter* » *l'église, en se multipliant comme elle & oc-* » *cupant des sièges entiers; mais l'illusion sera* » *toujours aisée à reconnoître. Il n'y aura qu'à* » *les ramener à leur origine, on trouvera tou-* » *jours aisément & sans aucun doute le temps* » *précis de l'interruption. Le point de la rupture* » *demeurera toujours, pour ainsi dire, sanglant,* » *& ce caractère de nouveauté qu'ils porteront* » *éternellement sur le front, sans que cette em-* » *preinte se puisse effacer, les rendra toujours* » *reconnoissables* (1). »

Que faire donc à leur égard, nos très-chers frères? *Les fuir*, ainsi que leurs coupables coopérateurs, suivant l'avis de Jésus-Christ même. Car le caractère distinctif des vraies brebis est *d'entendre la voix du vrai pasteur et de le suivre, mais elles ne suivent point l'Etranger & ne connoissent point sa voix.* (2) Eh! de quelle utilité vous seroit donc leur ministère? Séparés de cette tige nourricière qui produit les fruits de grâces et de salut, *ils ne sèment que du vent, ils ne recueillent que la tempête.* (3)

(1) Id. 1, Inst. sur les prom. N°. 12 & 14.
(2) Jean. 10. (3) Osée 8, 7.

Quelle confiance d'ailleurs pourriez-vous avoir en des ravisseurs qui ont forcé à main armée les barrières du Sanctuaire, et dont l'installation seroit toujours flétrissante aux yeux des hommes, quand elle ne seroit pas criminelle aux yeux de Dieu! Les usurpateurs sont infâmes dans la société, comment ne le seroient-ils pas dans la Religion ? On couvriroit d'opprobre le lâche qui oseroit dépouiller le moindre titulaire, sans un jugement préalable, et vous pourriez avoir recours à ces vils mercenaires qui viennent sans pudeur s'asseoir à notre place, et occuper des chaires qu'ils ont eux-mêmes pour la plupart, déclarées vacantes. A Dieu ne plaise que nous voulions ici vous éloigner de cet esprit de paix et de charité qu'ils ont toujours droit d'attendre de vous : mais la paix ne trahit pas la vérité et la vraie charité ne sauroit exister que dans l'unité catholique. Mais la première charité est de ne pas communiquer avec eux, pour ne pas vous perdre avec eux. Vous leur devez tout comme frères, vous ne leur devez rien comme enfans ; ils peuvent avoir des droits sur vos services comme citoyens, ils n'en peuvent avoir aucun sur votre soumission comme Pasteurs. Hors de ce principe, tout seroit confondu dans la Religion. La paix ne seroit plus que le rempart de l'usurpa-

tion, la charité que le garant du brigandage, et la plus belle des vertus ne tourneroit qu'au profit des promoteurs du schisme, et des violateurs sacriléges des régles les plus saintes.

Mais en même temps que vous éviterez, nos très-chers frères, ces Ministres prévaricateurs, attachez-vous plus fortement que jamais à vos véritables Pasteurs. Vous les reconnoîtrez à leur noble courage, à leur généreux désintéressement qui les élevant au-dessus des craintes et des espérances humaines, leur a fait préférer l'indigence à l'apostasie. Par un rafinement de cruauté et d'injustice, on les appelle *réfractaires* ces hommes opprimés qui tombent sous le glaive, et qui victimes résignées n'opposent que la patience et la douceur à une loi persécutrice ; comme les faux braves du siècle, ils n'ont pas dit, vaincre ou mourir, mais vaincre en souffrant, & s'il le faut, en mourant. Ils ont vaincu le monde, en le forcant à l'admiration et au respect. Ils ont vaincu l'impie qui ne croyoit ni à l'honneur, ni à la vertu, ni à la conscience. Ils ont vaincu les ennemis de leur gloire auxquels ils ont appris qu'il étoit plus facile de prendre leurs biens que de faire plier leur foi et leurs principes. Ils ont vaincu l'enfer même qui a frémi de voir la Religion remporter un si beau triomphe. Pourriez-vous donc,

nos très-cher frères, balancer un instant entre ces hommes qui ont demandé avec l'Apôtre : *qui nous séparera jamais de l'amour de Jésus-Christ, est-ce la faim ? le fer ? la nudite ?* ou ceux qui ont dit avec le disciple perfide : *que voulez-vous me donner, & je vous le livrerai ?* Dieu pouvoit-il faire un discernement plus sensible de la boue et de l'or ? Pouvoit-il mettre une séparation plus marquée entre les gardiens de la saine Doctrine, et les déserteurs de l'ancienne foi ? Et ne vous eût-il donné d'autre règle pour fixer votre choix, n'en seroit-ce donc pas assez pour rendre ici toute hésitation inutile et toute erreur inexcusable ?

Mais vous laisserions-nous sans consolation, nos très-cheres filles en Jésus-Christ, vous, la plus digne, la plus pure portion du troupeau qui nous est confié ? Pourrions-nous taire ici toute la gloire que rend en ce moment à Dieu et à l'église votre magnanime constance ? Sont-ils donc assez confondus ces hommes insensés qui répétoient sans cesse que vos asyles saints ne renfermoient que des victimes ? Par quel exemple à jamais mémorable, leur avez-vous appris que vos sacrés engagemens formés par la grâce étoient remplis par l'amour, et qu'un seul jour passé dans la Maison de Dieu, vaut mieux que mille

dans

dans les tabernacles des pécheurs. Fidelles à votre évêque qui a reçu vos vœux, qui vous a présentées à Jésus-Christ pour être admises au rang de ses épouses, avec quelle indignation sainte avez-vous repoussé ces pasteurs mercenaires qui ont par leur serment consenti à votre destruction, méconnu la sainteté de votre état, et perdu par là même toute l'autorité qu'ils osent réclamer sur vous! Avec quelle horreur avez vous rejetté cette coupable liberté que vous offroient des hommes qui ne parlant que de sermens, vous proposoient de manquer aux vôtres! O attentats que la postérité ne croira point! On a donc vû les protecteurs de la foiblesse tourmenter la foiblesse, et les vengeurs de l'innocence opprimer l'innocence; joindre aux insinuations perfides les menaces hautaines; vous disputer votre propre subsistance, après s'être enrichi de vos dépouilles; profaner vos saintes retraites, et sans respect pour votre sexe comme pour vos vertus, porter le trouble et la désolation dans ces asyles vénérés où avoient régné jusqu'ici la paix et la joie des ames fidèlles. Mais celui *qui a choisi ce qu'il y a de plus foible pour confondre ce qu'il y a de plus fort*, a soutenu votre courage. Réjouissez-vous donc d'avoir été trouvées dignes de souffrir pour J. C.

Offrez-vous souvent à Dieu comme victimes. A la vue de vos églises désertes et de vos autels dépouillés, privées des plus douces consolations de votre solitude, de ces touchantes solemnités qui faisoient vos plus chères délices, répétez souvent dans l'amertume de votre cœur ces accens plaintifs d'un prophète : *comment cette ville superbe, pleine de peuple, est-elle maintenant si solitaire et si désolée ? La maîtresse des nations est devenue comme veuve & tous ses amis la méprisent. Comment le Seigneur a-t-il rempli de ténèbres la fille de Sion ! Tous ses persécuteurs se sont saisis d'elle, & ont porté la main sur tout ce qu'elle avoit de plus précieux & de plus désirable. Les fêtes d'Israël ont été oubliées, ses prêtres livrés à l'opprobre, ses princes bannis parmi les Nations, ses vierges avilies, & ses temples ont retenti de cris scandaleux comme en une fête profane. Voyez, Seigneur, notre affliction, car notre ennemi a prévalu & il a pénétré jusqu'en votre Sanctuaire. La fille de Juda s'est retirée en d'autres pays à cause de sa servitude. Ah ! Jerusalem a commis un grand péché, & c'est pour cela qu'elle est errante & malheureuse* (1). Mais en nour-

(1) Jerem. Thren.

rissant votre douleur de ces tristes cautiques, levez les yeux vers la montagne d'où doit venir votre secours. Humiliez-vous devant Dieu, mais ne vous laissez point abattre. Rappellez-vous souvent que c'est ici le temps de la moisson, puisque c'est le temps des épreuves : *que quoique Dieu nous afflige, il ne nous abandonne pas* (1). Songez que les orages ne peuvent pas durer long-temps ; que les fléaux ne sont que passagers : que l'illusion se dissipera tôt ou tard : que l'engoument fera place à la vérité : que tout ce qui est inique & violent ne peut pas être utile et profitable : que *l'impie tombera dans l'abîme qu'il s'est creusé lui-même* (2), & que la Religion épurée par ses propres malheurs n'en sortira que plus triomphante et plus belle.

Mais vous qu'un moment de crainte ou de foiblesse a rendus infidelles, écoutez sans prévention la voix d'un ami et d'un père. Comment avez-vous pû vous séparer du Corps de vos premiers Pasteurs ? Comment cette autorité imposante unie à la partie la plus saine, la plus nombreuse et la plus éclairée des pasteurs inférieurs n'a t-elle pas arrêté votre chûte ? Comment n'avez-

(1) Mac. 2, ch. 6.
(2) Ps. 7. 16.

vous pas senti qu'un serment exigé dans l'ordre de votre ministère par une assemblée de Laïques, étoit l'acte le plus solemnel de la suprématie religieuse, et qu'en le prêtant, vous lui juriez l'obéissance canonique que vous nous avez promise le jour de votre ordination? Pouviez-vous ne pas voir que si l'on vous demandoit ce serment comme citoyens, il étoit inutile, & que si on l'exigeoit de vous comme Pasteurs, il étoit criminel? Pouviez-vous ignorer que des Protestans et des impies déclarés avoient eu la plus grande part à cette constitution, et que jurer de la maintenir de tout votre pouvoir, auroit toujours été la plus insigne témérité, quand ce n'eût pas été la plus honteuse apostasie? Aviez-vous pu vous le dissimuler, que la déclaration faite par l'assemblée de ne pas toucher au spirituel, étoit si dérisoire, qu'elle n'a pas pu même vous servir de prétexte apparent; qu'elle étoit évidemment contredite par la défense tirannique d'apposer à votre serment aucune restriction, et qu'ici le piége a été si grossier, qu'il n'y a eu de trompés que ceux qui ont voulu l'être? L'épreuve étoit, il est vrai, délicate, et la tentation bien affreuse; mais le salut des ames, mais la gloire de l'église, mais l'honneur de votre ministère, mais les

regards de l'univers chrétien fixés en ce moment sur vous devoient soutenir votre foi et enflammer votre courage. Vous avez voulu éviter le schisme, et vous l'avez fait ; conserver la paix, et vous avez porté dans le champ du Seigneur le trouble et le scandale ; obéir à la loi, et vous avez désobéi à Dieu ; être bons citoyens, et vous avez été parjures ; prévenir la chûte de la Religion, et vous avez tout fait pour la perdre. Ah ! il en est tems encore, revenez d'une erreur si funeste. Nous vous en conjurons par toutes les larmes que verse en ce moment l'église gallicane, par les nouveaux malheurs qui la menacent, par ce grand deuil qui couvre en ce moment toute la face de la catholicité, abjurez un serment qui a fait votre crime et qui peut encore faire votre gloire. Qui sait si Dieu n'a pas permis que votre défection n'humiliât l'église que pour lui préparer une réparation plus éclatante ? Déjà nous apprenons que des ministres égarés rentrent de jour en jour dans l'unité, et quel espoir consolateur vient adoucir nos peines, quand nous pensons que la réponse du Souverain Pontife arrachera encore de nouvelles victimes au schisme et à l'erreur ! Et qui pourroit donc vous arrêter maintenant ? Ce serment dont vous avez souillé vos

lèvres, il l'appelle *impie* (1). Ces destructions que vous avez ratifiées sont à ses yeux *de telles calamités qu'on auroit peine à les croire, si on ne les éprouvoit*; cette constitution qui devient votre loi, il la déclare *contraire aux dogmes de l'église & à ses droits les plus sacrés.* Il vous annonce hautement que *depuis le commencement jusqu'à la fin, elle n'offre presque rien qui ne soit dangereux & répréhensible.* Ainsi s'explique le Docteur des évêques et le *Chef de l'Episcopat d'où part le rayon du Gouvernement* (2). Pourriez-vous résister encore? Pourroit-il vous rester un doute, quand l'oracle de Rome parle sans équivoque et sans nuage! Mais après avoir répandu la lumière, il va joindre l'autorité, et aux touchans avis d'un père succéderont bientôt les terribles arrêts d'un juge; car celui qui tient en main les clefs du royaume des cieux pour les ouvrir, les a aussi pour les fermer (3). Ils ne tarderont pas à tomber sur les têtes rebelles, ces anathêmes d'autant plus redoutables, qu'ils

---

[1] Premier Bref du Pape du 10 Mars 1791, pag. 77.

[2] Boss. disc. sur l'unité.

[3] Second Bref du Pape, aussi authentique que le dremier, en date du 13 avril suivant, que nous adresserons incessamment à notre diocèse.

seront ratifiés par tous les évêques du monde. Que feront-ils alors ces pasteurs déplorables qui ne craignoient pas d'annoncer le silence du Souverain Pontife comme une approbation ? Comment échapperont-ils à leur condamnation prononcée ? Se feront-ils des décrets de l'assemblée un rempart contre les foudres de l'église ? Se retrancheront-ils dans quelque défaut de forme, comme si la forme souveraine qui les renferme toutes, n'étoit pas l'union solemnelle de tous les évêques avec leur Chef ? Juges en leur propre cause, se feront-ils justice à eux-mêmes, comme ils se sont institués eux-mêmes ? Opposeront-ils tribunal à tribunal ? Répondront-ils, comme Luther, à l'anathême par l'anathême ? Diront-ils dans leur désespoir *qu'on n'est pas schismatique, quand on a déclaré ne vouloir pas l'être ?* Paradoxe insensé qui rendroit illusoires toutes les peines canoniques. Soutiendront-ils *qu'il n'est pas plus au pouvoir de l'église de rompre la communion avec ceux qui ne sont pas coupables, qu'il n'est en son pouvoir d'être injuste ?* Triste et vain subterfuge dont se sont servi les hérétiques de tous les temps, et avec lequel on justifieroit les plus folles erreurs. Mais non ; il faut maintenant se soumettre, ou être effacé sans retour du nombre des catholiques. Rien

n'empêchera plus maintenant que la cause ne soit jugée ; et quels que soient les détours artificieux dont vont s'envelopper l'erreur et la mauvaise foi, elles surnageront à travers toutes les subtilités, ces majestueuses paroles : « Que » vous êtes donc terrible, ô église sainte ! lors» que vous marchez, Pierre à votre tête, et la » chaire de l'unité vous unissant toute ; abat» tant les têtes superbes, et toute hauteur qui » s'élève contre la science de Dieu ; pressant » ses ennemis de tout le poids de vos batail» lons serrés, les accablant tous ensemble de » toute l'autorité des siècles passés, et de toute » l'exécration des siècles futurs ». (1)

Tels sont, Nos très-chers Frères, les avis salutaires que vous donne notre tendresse ; et Dieu nous est témoin qu'en remplissant ce saint, mais dangereux devoir, nous n'avons fait que suivre l'impulsion de notre conscience que tous les décrets du monde ne feront pas fléchir. Non, il ne sera pas dit que votre évêque aura retenu la vérité dans l'injustice ; nous vous l'annoncerons aux dépens de notre repos, de notre vie même dont nous vous sommes redevables. Nous vous exhorterons *à temps et à contre-tems* : dans la

---

(1) *Id.* disc. sur l'unité.

misère et dans l'exil, loin de vous, ou réunis à vous, notre sollicitude vous poursuivra sans cesse; on se lassera plutôt de persécuter, que nous de vous *supplier* et *de vous reprendre en toute patience et en toute doctrine* (1). Que si, victimes d'un triste point d'honneur, vous repoussez la vérité; si, entraînés par de perfides suggestions, vous aimiez mieux calomnier nos intentions, que de vous rendre à l'évidence; si, malgré nos peines et nos soins, la religion s'en va dépérissant, et que l'Etat tombe avec elle, alors nous serons du moins, comme l'apôtre, *purs et innocens du sang de vous tous*, et la perte de la nation ne nous sera pas imputée.

A CES CAUSES, après avoir invoqué le Saint Nom de Dieu, et en vertu de la puissance apostolique dont nous sommes revêtus, nous déclarons, 1°. que la suppression de notre siége est un acte violent et arbitraire d'une autorité radicalement incompétente; qu'en conséquence, nous ne cesserons point de nous regarder comme le seul et véritable évêque de tout le territoire qui a formé jusqu'ici le diocèse de Châlons-sur-Marne, et qu'en vertu de notre titre irrévocable de sa nature, nous continuerons de vous gou-

(1) 2. Timoth. 4. 2.

verner en toute autorité épiscopale, jusqu'à ce que la mort, ou notre démission acceptée, ou un jugement canonique ait rompu le lien spirituel qui nous unit à vous.

2°. Que l'élection des ſieurs Diot, curé de Vanderesse, Maroles, curé de Saint-Quentin, et Wandlaincourt, curé de Plamrupt, est illicite, comme contraire à la discipline de toutes les églises et de tous les siècles; que leur institution donnée sans l'autorité du Souverain Pontife est frappée d'une nullité radicale; que leur consécration où ont été violées scandaleusement les règles les plus saintes, est une profanation et un attentat sacrilége. En conséquence défendons auxdits ſieurs de s'immiscer en aucune manière dans le gouvernement d'aucune des parties de notre diocèse, et d'y exercer aucune fonction épiscopale, sous peine d'encourir tous les anathèmes que l'église prononce contre les schismatiques et les usurpateurs.

3°. Que tous les actes que lesdits ſieurs pourroient faire dans quelque partie que ce soit de notre diocèse, seroient autant de crimes et de profanations; et que ceux qui, outre le pouvoir de l'ordre, supposent la jurisdiction, sont non-seulement illicites, mais encore invalides et de nul effet; qu'en conséquence, leurs dispenses

de mariage laisseroient toujours subsister devant Dieu, les empèchemens établis par l'église; que les prêtres qui recevroient d'eux l'institution pour remplir des cures ou autres bénéfices à charge d'ames, seroient comme eux des intrus et de faux pasteurs; que les absolutions données en vertu de cette institution, seroient nulles, ainsi que tout autre acte de jurisdiction, comme aussi les absolutions données en vertu de leur approbation; excepté dans le cas de mort, où au défaut de tout autre prêtre, l'église accorde la jurisdiction.

4°. Que la suppression et l'union des paroisses de notre diocèse, faites sans notre autorité, et sans avoir observé aucune forme canonique, sont nulles et illusoires; que les curés des paroisses ainsi supprimées, ou réunies, continueront d'en être les seuls et véritables pasteurs, et en cette qualité tenus de les gouverner dans l'ordre de la religion; que leur démission même, tant qu'elle ne seroit pas acceptée par nous, ne romproit pas le lien spirituel qui les attache à leurs paroissiens, et que tout prêtre qui s'arrogeroit dans lesdites paroisses, le titre de pasteur, seroit un mercénaire et un usurpateur, dont tous les actes de jurisdiction seroient nuls, et

toutes les fonctions du ministère autant de crimes et de profanations.

5°. Et en vertu de l'obéissance que nous doivent, dans l'ordre de la religion, tous les fidèles confiés à nos soins, au nom de l'église catholique, apostolique et romaine, hors de laquelle il n'y a point de salut, défendons au Clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe de notre diocèse, de reconnoître dans aucun cas lesdits sieurs Diot, Marolles & Wandlaincourt, pour pour Evêques des parties respectives de notre diocèse qu'ils ont usurpées ; de recevoir d'eux les sacremens ; d'assister à la messe ou autre office qu'ils célébreroient ; comme aussi de reconnoître dans les curés et autres prêtres qui seroient institués ou approuvés par lesdits prétendus évêques, aucun pouvoir et jurisdiction quelconques ; leur prescrivant de se comporter à leur égard de la manière que l'église le prescrit envers les intrus et les schismatiques, avec lesquels on ne peut sans se rendre coupable de leur usurpation et de leur schisme, communiquer dans l'exercice de leurs fonctions.

6°. Ordonnons à tous les curés, vicaires et autres prêtres de notre diocèse, qui nous sont restés fidèles, de dire à chaque messe, la Collecte,

Secrette et Post-Communion pour la conservation du Roi et de la Famille Royale, ainsi que la Collecte, Secrette et Post-Communion, *Pro persecutoribus Ecclesiæ.*

Et attendu que les circonstances ne nous permettent pas d'employer pour la signification et publication de notre présente ordonnance, les formes usitées, nous déclarons que la conscience de chaque prêtre et de chaque fidèle de notre diocèse, sera liée par l'exécution de la présente ordonnance, sur les articles qui concernent chacun d'eux, du moment où la connoissance leur en aura été donnée de la manière qui sera suffisante pour en constater l'authenticité.

Donné à Paris, où nous sommes retenus en qualité de Député du Clergé à l'Assemblée Nationale, le 28 Mai 1791.

† A J Ev. de CHALONS.

De l'Imprimerie de Jacques GIROUARD, rue du Bout-du-Monde, Numéro 47.

120

[illegible]

[illegible] pour en constater l'authenticité.

Donné à Paris, où nous sommes [illegible] en qualité de Député du Clergé à l'Assemblée Nationale, le 28 Mai 1791.

[illegible] Év. de CH[illegible]ONS.

De l'Imprimerie de Jacques GIRGUARD, rue du Bout-du-Monde, Numéro 47.